

Les Infos de Base

mercredi 24 septembre 2008
volume 11, numéro 39
ISSN 1492-0670



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant **ACCÈS LÉGAL^{md}**: la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

Dans ce numéro

- 1** État de la publication
- 2** Quoi de neuf dans Accès Légal : *Infobases Lois et Règlements du Canada*
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*
- 3** Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 39 du 24 septembre 2008.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 1^{er} octobre 2008 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 39 du 24 septembre 2008, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 38 du 20 septembre 2008.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 9 octobre 2008 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 39 du 24 septembre 2008, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 38 du 20 septembre 2008.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2008.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en

vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 2 du 24 juillet 2008 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, fascicule n° 19 du 17 septembre 2008.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 1^{er} octobre 2008 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, Édition spéciale, Vol. 142, n° 4 du 8 septembre 2008.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 14 septembre 2008 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2008.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 20 septembre 2008.

Le *Dictionnaire du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 20 septembre 2008.

Dans son édition de septembre, le *Dictionnaire du Droit québécois* contient maintenant quelque 7 210 termes ou mots de renvoi pertinents.

Voici la liste des termes ajoutés ou mis à jour depuis la dernière édition : Bruit, Communiquer, Cotiseur, Désambiguïsation, Désambiguïser, Discrimination raciale, Discrimination religieuse, Discrimination sexuelle, Discrimination systémique, Harcèlement sexuel, Litige théorique, Notamment, Notoire, Notoriété, Préventif, Sollicitation, Végétaux (loi), Zone de culture protégée.

Gaudet Éditeur Ltée
5278, rue Nantel
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
514/893-0244 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

Quoi de neuf dans Accès Légal

Infobases Lois et Règlements du Canada

La période d'évaluation des *Infobases Lois et Règlements du Canada* est maintenant terminée.

À moins de vous y être abonné, vous n'y avez plus l'accès complet. Cependant, pour vous permettre d'en compléter l'évaluation, vous y conservez un accès limité aux lois révisées sous l'alphanumérique A, aux règlements édictés en vertu de ces lois ainsi qu'aux lois annuelles de 2008.

Rappelons que notre collection fédérale est composée des éléments suivants :

- ▶ *Infobase Lois du Canada* contient les lois du Canada;
- ▶ *Statutes of Canada Infobase* contient la version anglaise des lois du Canada;
- ▶ *Infobase Règlements du Canada* contient les règlements du Canada;
- ▶ *Regulations of Canada Infobase* contient la version anglaise des règlements du Canada;
- ▶ *Infobase Lois annuelles du Canada* contient les lois annuelles du Canada depuis 1995;
- ▶ *Annual Statutes of Canada Infobase* contient la version anglaise des lois annuelles du Canada depuis 1995;
- ▶ *Collection Gazette du Canada* contient le texte intégral bilingue des Parties I, II et III depuis 1998 en version Adobe *.PDF. Disponible sur Internet seulement.

Appelez-nous au 514/893-2526 pour obtenir des renseignements supplémentaires concernant ce nouveau produit ou pour connaître ses conditions d'abonnement.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Loi sur l'administration publique, L.R.Q., c. **A-6.01**, aa. 58-63, 77.

Loi sur les contrats des organismes publics, L.Q. 2006, c. 29, aa. 28, 29.

Loi sur l'Agence des partenariats public-privé du Québec, L.R.Q., c. **A-7.002**, aa. 16, 68.

Loi sur les contrats des organismes publics, L.Q. 2006, c. 29, a. 51.

Loi sur l'assurance parentale, L.R.Q., c. **A-29.011**, a. 115.14.

Loi sur les contrats des organismes publics, L.Q. 2006, c. 29, a. 30.

Loi sur le bâtiment, L.R.Q., c. **B-1.1**, a. 65.4.

Loi sur les contrats des organismes publics, L.Q. 2006, c. 29, a. 31.

Charte de la Ville de Québec, L.R.Q., c. **C-11.5**, ann. C, a. 43.

Loi sur les contrats des organismes publics, L.Q. 2006, c. 29, a. 52, par. 1°.

Loi sur les cités et villes, L.R.Q., c. **C-19**, aa. 29.9.2, 573.3.2.

Loi sur les contrats des organismes publics, L.Q. 2006, c. 29, a. 52, par. 2°.

Code municipal du Québec, L.R.Q., c. **C-27.1**, aa. 14.7.2, 938.2.

Loi sur les contrats des organismes publics, L.Q. 2006, c. 29, a. 52, par. 3°.

Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, L.R.Q., c. **C-29**, a. 18.0.1.

Loi sur les contrats des organismes publics, L.Q. 2006, c. 29, a. 32.

Loi sur le Commissaire à la santé et au bien-être, L.R.Q., c. **C-32.1.1**.

Entrée en vigueur de l'article 16.

Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal, L.R.Q., c. **C-37.01**, a. 114.

Loi sur les contrats des organismes publics, L.Q. 2006, c. 29, a. 52, par. 4°.

Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec, L.R.Q., c. **C-37.02**, a. 107.

Loi sur les contrats des organismes publics, L.Q. 2006, c. 29, a. 52, par. 5°.

Loi sur la Corporation d'hébergement du Québec, L.R.Q., c. **C-68.1**, a. 29.

Loi sur les contrats des organismes publics, L.Q. 2006, c. 29, a. 33.

Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre,

L.R.Q., c. **D-8.1**, a. 3.

Loi sur les contrats des organismes publics, L.Q. 2006, c. 29, a. 34.

Loi électorale, L.R.Q., c. **E-3.3**, a. 488.2.

Loi sur les contrats des organismes publics, L.Q. 2006, c. 29, a. 35.

Loi sur l'instruction publique, L.R.Q., c. **I-13.3**, aa. 266, 452.

Loi sur les contrats des organismes publics, L.Q. 2006, c. 29, aa. 36, 37.

Loi sur le ministère de la Justice, L.R.Q., c. **M-19**, a. 11.1.

Loi sur les contrats des organismes publics, L.Q. 2006, c. 29, a. 38.

Loi sur le ministère des Transports, L.R.Q., c. **M-28**, a. 11.5.

Loi sur les contrats des organismes publics, L.Q. 2006, c. 29, a. 52, par. 6°.

Loi concernant les partenariats en matière d'infrastructures de transport, L.R.Q., c. **P-9.001**, a. 2.

Loi sur les contrats des organismes publics, L.Q. 2006, c. 29, a. 52, par. 7°.

Loi sur le Protecteur du citoyen, L.R.Q., c. **P-32**, a. 35.1.

Loi sur les contrats des organismes publics, L.Q. 2006, c. 29, a. 39.

Loi sur la santé et la sécurité du travail, L.R.Q., c. **S-2.1**, aa. 167.1, 167.2, 176.0.3.

Loi sur les contrats des organismes publics, L.Q. 2006, c. 29, aa. 40, 41.

Loi sur les services de santé et les services sociaux, L.R.Q., c. **S-4.2**, aa. 264, 385.9, 485, 487.

Loi sur les contrats des organismes publics, L.Q. 2006, c. 29, aa. 42-45.

Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris, L.R.Q., c. **S-5**, a. 173.1.

Loi sur les contrats des organismes publics, L.Q. 2006, c. 29, a. 46.

Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec, L.R.Q., c. **S-11.011**, aa. 23.0.14, 23.0.15.

Loi sur les contrats des organismes publics, L.Q. 2006, c. 29, aa. 47, 48.

Loi sur la Société immobilière du

Québec, L.R.Q., c. **S-17.1**, a. 34.

Loi sur les contrats des organismes publics, L.Q. 2006, c. 29, a. 49.

Loi sur le vérificateur général, L.R.Q., c. **V-5.01**, a. 67.

Loi sur les contrats des organismes publics, L.Q. 2006, c. 29, a. 50.

Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik, L.R.Q., c. **V-6.1**, aa. 207.1, 358.5.

Loi sur les contrats des organismes publics, L.Q. 2006, c. 29, a. 52, par. 9°.

Loi sur les contrats des organismes publics, L.Q. **2006, c. 29**, a. 52 (partie).

Entrée en vigueur de la Loi;

Loi modifiant la Loi sur la Société des traversiers du Québec et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2007, c. 23, a. 16.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur les quotas des producteurs de lait, [R.R.Q., c. **M-35.1**, r. 252], aa. 53.13, 53.15, 53.16, ann. 7.

Règlement modifiant le Règlement sur les quotas des producteurs de lait, Décision 9067 du 11-09-08, (2008) 140 G.O. 2, 5159, aa. 1-4.

Règlement sur les services de transport par taxi, [R.R.Q., c. **S-6.01**, r. 2], aa. 25.2, 27-27.2, 80.

Règlement modifiant le Règlement sur les services de transport par taxi, D. 886-2008 du 10-09-08, (2008) 140 G.O. 2, 5151, aa. 1-4.

Décret concernant le Programme Logement abordable Québec, [R.R.Q., c. **S-8**, r. 7.01], ann. 1.

Décret concernant des modifications au Programme Logement abordable Québec, D. 833-2008 du 03-09-08, (2008) 140 G.O. 2, 5179, aa. 1-4.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Code criminel, L.R.C. 1985, ch. **C-46**, aa. 255, 259, 530, 530.01, 530.1, 530.2,

531, 533.1, 683, 720, 732.1, 734, 734.2, 742.3, 743.21, 787.

Loi modifiant le Code criminel (procédure pénale, langue de l'accusé, détermination de la peine et autres modifications), L.C. 2008, ch. 18, aa. 7, 8, 18-21.1, 29, 35, 37-40, 42, 44, 45.2.

Loi sur les juges, L.R.C. 1985, ch. **J-1**, aa. 44, 52.1-52.22.

Loi modifiant la Loi sur les juges et d'autres lois liées aux tribunaux, L.C. 2006, ch. 11, aa. 13, 15.

Loi sur le Contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses, L.R.C. **1985 (4e suppl.)**, ch. **24**, aa. 11, 13, 16.1, 17, 18, 20, 23, 48.

Loi modifiant la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses, L.C. 2007, ch. 7, aa. 1-8.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

Loi sur les licences d'exportation et d'importation, L.R.C. 1985, ch. **E-19**.

Liste des marchandises d'importation contrôlée, C.R.C., ch. 604.

Décret modifiant la Liste des marchandises d'importation contrôlée, DORS/2008-203 du 12-06-08, (2008) 142 Gaz. Can. II, 1556, a. 1.

Loi sur les offices des produits agricoles, L.R.C. 1985, ch. **F-4**.

Règlement canadien sur le contingentement de la commercialisation des poulets, DORS/2002-36, annexe.

Règlement modifiant le Règlement canadien sur le contingentement de la commercialisation des poulets, DORS/2008-245 du 18-08-08, (2008) 142 Gaz. Can. II, 1877, a. 1.

Loi sur la défense nationale, L.R.C. 1985, ch. **N-5**.

Règlement sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels (Forces canadiennes), DORS/2008-247 du 28-08-08, (2008) 142 Gaz. Can. II, Édition spéciale, no 3, 1, nouveau.

Loi sur la radiodiffusion, L.C. **1991**, ch. **11**.

Règlement de 1986 sur la radio, DORS/86-982, aa. 2, 2.2, 7, 8, 10, 11, 11.1, 12, 14, 15, annexe.

Règlement modifiant le Règlement de 1986 sur la radio, DORS/2008-177 du 28-05-08, (2008) 142 Gaz. Can. II, 1316, aa. 1-11.

Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, L.C. **2001**, ch. **27**.

Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés, DORS/2002-227, aa. 84, 85, 85.5, 86, 87, 87.1, 106, 107, 109.4, 114, 114.1, 115, 122, 129.

Règlement modifiant le Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés, DORS/2008-202 du 12-06-08, (2008) 142 Gaz. Can. II, 1546, aa. 1-10.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.